

RÈGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filiale Générale" 2021

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filiale Générale" est un Concours permettant l'accès post bac à 34 Ecoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filiale Générale :

- Les élèves en **Terminale Générale** inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les titulaires d'un Baccalauréat S obtenu en 2020 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des 34 Ecoles du Concours à la rentrée 2020 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2021.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, sur la Plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 20 janvier et le 11 mars 2021).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, à régler par carte bancaire ou par chèque, d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit convoqué à une épreuve ou non, absent aux épreuves ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des Ecoles, que les épreuves aient lieu ou non.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2020-2021, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes

- Les candidats voyant apparaître la mention "Dossier électronique" sur Parcoursup n'ont aucun document papier à envoyer.
- Les candidats n'ont aucun dossier papier à renvoyer, sauf dans les cas suivants : candidats payant les frais d'inscription par chèque, candidats bénéficiant d'un aménagement particulier (CDAPH). Dans ces cas, ils doivent envoyer les pièces demandées **au plus tard le 8 avril 2021 (cachet de la Poste faisant foi)** à l'adresse du centre de gestion du Concours :
Service Concours Geipi Polytech - 2 rue Jean Lamour - 54500 Vandœuvre les Nancy.
Tout document expédié à une autre adresse que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.
- Aucun accusé de réception ne sera envoyé par le Concours Geipi Polytech. Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur Parcoursup dans les délais impartis, ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup.
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les Ecoles du Geipi Polytech.
- Les dossiers demeurant incomplets à la date du 10 avril 2021 seront rejetés.

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la Plateforme Parcoursup

1.3 Choix des Ecoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. Les candidats pourront donc postuler à toutes les formations proposées par le Concours Geipi Polytech.

A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'Ecoles du Concours Geipi Polytech qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat ayant un aménagement lié à un handicap pour l'épreuve de sélection

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'épreuve de sélection (entretien ou écrit), devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup. Les aménagements particuliers seront pris en compte uniquement à la réception des documents de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) par le Service Concours Geipi Polytech.

La date limite d'envoi est fixée **au 8 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi).

- Candidats de Terminale : document officiel de la CDAPH (même document que pour le Baccalauréat)
- Candidats Bac + 1 : document officiel de l'année 2020-2021 émis par l'établissement actuel

Candidats nécessitant des aménagements particuliers en dehors du temps additionnel (secrétaire, assistant de vie scolaire, ordinateur...) : dès que le candidat aura envoyé le document de la CDAPH au Service Concours, ce dernier le contactera pour la mise en place de ces aménagements.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, les documents de la CDAPH.

1.5 Choix du lieu de passage des épreuves

Le choix des centres d'écrit et d'entretien doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

- **Centre d'écrit**

Le candidat choisit un centre d'écrit. Si le centre d'écrit choisi est complet ou n'est pas ouvert, le candidat sera convoqué dans un des centres les plus proches.

- **Centre d'entretien**

Le candidat choisit un centre d'entretien parmi les 34 Ecoles du Groupe Geipi Polytech. Si le centre d'entretien choisi est complet, le candidat sera convoqué dans un des centres les plus proches.

Le choix du centre d'écrit et du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3.

Aucun changement de choix de centre d'écrit ou d'entretien ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

A partir de la mi-avril, tous les candidats devront se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org pour connaître la suite donnée à leur candidature :

- **Les candidats convoqués à l'entretien de motivation** devront suivre la procédure indiquée leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.
- **Les candidats convoqués aux épreuves écrites** devront télécharger la convocation indiquant le lieu et l'horaire des épreuves, une dizaine de jours avant les épreuves écrites.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

2.11 Elèves en Terminale Générale en 2020-2021

Les matières prises en compte sont :

- Mathématiques des classes de Première et de Terminale
- Un des enseignements de Spécialité scientifique choisi en Terminale parmi : physique-chimie, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie et de la terre, numérique et sciences informatiques, biologie-écologie
- L'enseignement de Spécialité physique-chimie de la classe de Première
- Français de la classe de Première
- Anglais des classes de Première et Terminale

Le Jury pourra utiliser les notes des bulletins scolaires, des épreuves communes de contrôle continu et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus.

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

L'ensemble de ces candidats sera réparti en trois groupes après cette évaluation :

- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury seront convoqués à un entretien de motivation. A l'issue de l'entretien, les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note de dossier et note de l'entretien de motivation. Ces candidats ne passent pas l'épreuve écrite.
NB : les élèves redoublant leur classe de Terminale en 2020-2021 ne peuvent pas être convoqués à l'entretien.
- La majorité des autres candidats seront convoqués à l'épreuve écrite. A l'issue de l'épreuve écrite, les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note de dossier et note de l'épreuve écrite. Ces candidats ne passent pas l'épreuve d'entretien.
- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées insuffisamment élevées par le jury ne seront convoqués à aucune épreuve.

2.12 Titulaires du Baccalauréat S obtenu en 2020

La note de dossier est établie à partir des notes obtenues au Baccalauréat S 2020, en mathématiques, physique-chimie, français et anglais.

- La majorité des candidats seront convoqués à l'épreuve écrite. A l'issue de l'épreuve écrite, les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note de dossier et note de l'épreuve écrite.
- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées insuffisamment élevées par le jury ne seront pas convoqués à l'épreuve écrite.

NB : les Titulaires du Baccalauréat S 2020 ne peuvent pas être convoqués à l'entretien.

2.2 Deuxième étape : les épreuves

Tout évènement susceptible de porter atteinte au déroulement des épreuves (relatif notamment à l'organisation, la tenue ou à la correction de celles-ci) sera porté à la connaissance du jury, lequel devra prendre les dispositions nécessaires afin de rétablir et assurer la poursuite régulière du Concours.

2.21 L'entretien de motivation

D'une durée de 25 minutes, il aura lieu entre le 20 avril et le 12 mai 2021 dans l'une des 34 Ecoles du Concours Geipi Polytech.

Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM. Les candidats résidant à l'étranger pourront bénéficier de procédures particulières après validation du Service gestionnaire du Concours. L'absence à l'entretien de motivation est éliminatoire.

2.22 L'épreuve écrite

D'une durée de 3h, elle aura lieu le **vendredi 30 avril 2021 après-midi**, dans environ 130 centres d'examen en France et à l'étranger.

Elle comporte 2 parties :

1. 1 sujet de Mathématiques (durée : 2h)
2. 1 sujet à choisir parmi les enseignements de Spécialité suivants (durée : 1h)* :
 - Physique-chimie
 - Sciences de l'ingénieur
 - Sciences de la vie et de la terre-biologie-écologie
 - Numérique et sciences informatiques

Le choix du 2^e sujet doit être fait lors de l'inscription au Concours sur Parcoursup ; **aucun changement de choix ne pourra être effectué par la suite.*

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

► **Tout candidat n'ayant pu se présenter aux épreuves écrites** en raison de l'absence de centre d'écrit dans son pays de résidence ou pour toute autre raison, devra fournir au Service Concours, avant le 3 mai 2021 midi (heure de Paris), la justification de son absence.

Le jury du Concours attestera de la recevabilité de cette absence. Si celle-ci n'est pas recevable, le candidat est éliminé du concours. Le classement final des candidatures recevables sera alors basé uniquement sur les notes du dossier.

3. JURY D'ADMISSION

Le jury du Concours Geipi Polytech établit la liste des candidats admissibles parmi les candidats convoqués à une épreuve (écrit ou entretien)

Les candidats admissibles ayant passé l'entretien seront classés devant ceux ayant passé l'épreuve écrite.

4. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 27 mai 2021 (suivre le calendrier indiqué sur Parcoursup) pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles et suivre les instructions de Parcoursup.

Les candidats pourront consulter leurs notes aux épreuves (écrit ou entretien) sur le site www.geipi-polytech.org (« Espace candidat ») fin mai 2021.

5. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la Plateforme Parcoursup pour l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'Ecole concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'Ecole.

ATTENTION !

- *L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les Ecoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des 34 Ecoles du Concours à la rentrée 2020 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2021. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, il est possible de contacter le :

Service Concours Geipi Polytech
2 rue Jean Lamour - F-54500 Vandœuvre lès Nancy

Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : concours@geipi-polytech.org - Site Internet : www.geipi-polytech.org